

## AFFAIRE JEAN-YVES PRIGENT

La Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie a appris par voie de presse le placement en garde à vue de Jean-Yves PRIGENT pour de nouveaux faits. Il est actuellement entendu par la Justice.

Le Président de la FFCK, au nom de l'ensemble des élus du Bureau Exécutif et des acteurs de la fédération, souhaite exprimer sa vive indignation après cette nouvelle annonce. Il exprime sa profonde tristesse et réitère son soutien plein et entier aux victimes, à leurs familles et leurs proches. Il s'associe également à la peine de l'ensemble des licenciés, qui se sentent trahis dans la confiance accordée et profondément choqués par la révélation de ces actes gravissimes dont il est fait allégation.

La fédération poursuivra sans relâche le combat contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, et pour que la parole se libère. La cellule STOP VIOLENCES est pleinement mobilisée depuis maintenant plusieurs années pour lutter contre ce fléau et donner la parole aux victimes.

La fédération apportera tout son appui aux procédures en cours afin que justice puisse être rendue.

Pour rappel, et dans l'attente de l'engagement de nouvelles procédures disciplinaires, une sanction disciplinaire a déjà été prise à la suite des faits de mars 2024 :

- 10 ans de radiation temporaire dont 5 ans avec sursis, inéligibilité définitive ;
- Interdiction définitive d'encadrer par quelque biais que ce soit des mineurs ;
- Interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des manifestation sportives organisées par la Fédération.

Enfin il est rappelé que la Fédération ne communique pas sur les procédures disciplinaires en cours afin de ne pas interférer avec les investigations actuellement menées par la justice. Dans cette affaire, la FFCK a d'ores et déjà décidé qu'elle se porterait partie civile en cas d'ouverture d'une procédure pénale.

**Vaires sur marne, le 07 novembre 2024**